

Aide financière et crédit d'impôt

Pour mon premier billet, j'aimerais vous parler de deux aides financières qui pourraient vous intéresser.

Depuis septembre 2013, la ville de Magog a mis en place un "Programme d'accès à la propriété". Ce programme consiste en une aide financière s'appliquant à l'achat ou à la construction d'une première propriété sur son territoire.

Cette aide vise les jeunes couples de moins de 40 ans ou les familles. L'aide financière se décline comme suit :

Famille sans enfant	1,500.00\$
Famille avec un enfant	2,000.00\$
Famille avec deux enfants	2,500.00\$
Famille avec trois enfants et plus	3,000.00\$

Pour en savoir plus sur cette aide, rendez-vous sur le site www.ville.magog.qc.ca et cliquez sur "Section spéciale – Famille" et aller directement au "Programme d'accès à la propriété". Vous y trouverez les modalités.

Par ailleurs, Revenu Québec propose un crédit d'impôt appelé Écorénov pour tous les résidents du Québec. Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable mis en place pour encourager la réalisation de travaux de rénovation effectués avant le 1^{er} novembre 2014.

Je vous invite à vous rendre à l'adresse suivante www.finances.gouv.qc.ca/fr/index.asp pour de plus amples informations. Les travaux qui se qualifient pour le crédit d'impôt concernent entre autres :

- L'isolation du grenier, du toit, des murs extérieurs, du sous-sol et des planchers exposés;
- L'étanchéisation des fondations et de l'enveloppe de la maison tels les murs, les portes, les fenêtres et les puits de lumière;
- Le remplacement ou l'installation de portes et de fenêtres;
- Les travaux reliés aux systèmes mécaniques tels le chauffage, la climatisation, le chauffe-eau et la ventilation;
- Autres